

## Des gamelles d'eau pour les chiens au centre-ville

*L'été est bien arrivé avec de fortes chaleurs observées dans notre ville. La vigilance est de mise notamment pour les animaux de compagnie. Le bien-être de nos amis les chiens est l'une des préoccupations de la Ville de Mulhouse.*

Pour leur permettre de se balader au côté de leur maître, la Ville de Mulhouse a mis à disposition des gamelles d'eau dans les rues du centre-ville, en lien avec quelques commerçants.

La municipalité agit tout au long de l'année pour les chiens et met en place plusieurs aménagements urbains pour ceux-ci :

- des canisites sont en service sur Mulhouse : ces espaces sanitaires pour chiens sont clos et régulièrement nettoyés par les services municipaux,
- des aires d'ébats, réservées aux chiens afin de leur permettre de courir et de s'ébattre en liberté,
- des distributeurs de canisacs pour les déjections canines sont mis à disposition gratuitement et repartis dans tous les quartiers de la Ville.

La Ville de Mulhouse s'est classée dans le top 10 des villes où il fait bon vivre avec son chien. D'après le classement exclusif de 30 Millions d'Amis, Mulhouse se positionne en septième place de ce classement. Celui-ci se base sur plusieurs facteurs, notamment l'engagement de la ville en faveur de la cause animale.

### **Animal et canicule, les bonnes attitudes :**

Le fait de laisser un chien dans une voiture sans aération est considéré comme une infraction de mauvais traitements envers un animal domestique. Celle-ci est prévue par l'article R.654-1 du Code pénal et est punie d'une amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>e</sup> classe.

La Société Protectrice des Animaux (SPA) de France conseille aux maîtres de ne pas laisser leur chien dans leur véhicule même pour quelques minutes. En été, même quand la canicule ne fait pas encore rage ou même à l'ombre, les températures de l'habitacle montent très vite. S'il est laissé seul dans le véhicule, l'animal peut stresser, se déshydrater, souffrir d'un coup de chaleur et mourir asphyxié en quelques minutes.

Pour information : L'article L 214-23 3° du Code Rural permet aux autorités de faire procéder en présence d'un officier ou d'un agent de police, à l'ouverture de tout véhicule stationné en plein soleil lorsque la vie d'un animal est en danger. Néanmoins, avant d'agir il est primordial de contacter les autorités.

---

#### Contact presse

Elise BOUGARD  
Tél. : 03 89 32 59 92  
Port. : 06 16 32 33 41  
elise.bougard@mulhouse.fr

 @Mulhouse\_presse

 [mulhouse.fr/fr/espace-presse/](http://mulhouse.fr/fr/espace-presse/)